



**PRATIQUE**

## INFORMER, EXPLIQUER, COMPRENDRE L'INTERCOMMUNALITÉ, LES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES DE 2020

Mis en ligne le 19 décembre 2019

**Les élections des 15 et 22 mars 2020 seront à la fois municipales et intercommunales.** Dans cette perspective, **afin de mieux faire connaître l'intercommunalité et le fonctionnement des élections** au grand public, aux candidats et futurs élus, **l'AdCF, l'Assemblée des Communautés de France vous propose des vidéos didactiques et de la documentation** sur l'intercommunalité et les prochaines élections.

**Un document didactique de 16 pages** [☞ sur l'intercommunalité](#)

Afin de mieux comprendre les grands enjeux de l'intercommunalité, son fonctionnement, ses champs d'intervention et compétences, les conseils communautaires, ses ressources financières et fiscales.

**Interco, kesako ?** [☞](#)

Un carnet du jeune citoyen de deux pages réalisé par l'Anacej (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes) afin de permettre aux jeunes et aux néophytes de comprendre dans ses grandes lignes le fonctionnement de l'intercommunalité.

[www.anacej.fr](http://www.anacej.fr) [☞](#)

**L'accès au mandat intercommunal – Questions-réponses juridiques** [☞](#)

Un document exhaustif et didactique de 24 pages pour saisir l'ensemble des règles de constitution des listes, des modalités d'élections et des obligations légales incombant aux candidats aux élections locales de mars 2020, dans les communes de plus ou de moins de 1 000 habitants.

Pour en savoir plus rdv sur : [www.adcf.org](http://www.adcf.org) [☞](#)

L'intercommunalité, 3 minutes pour comprendre

Les élections municipales et intercommunales, 1min30 pour comprendre



 [RETOUR À LA LISTE](#)





### **Mairie de Treillières**

57, rue de la Mairie  
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

### **Horaires :**

#### **Mairie - CCAS - Police municipale**

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

#### **Urbanisme**

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

#### **Permanences samedi matin de 9h à 12h**

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.